ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ratification

Question écrite n° 76204

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement sur les conditions d'examen parlementaire des traités. Un récent rapport sénatorial souligne que la politique conventionnelle menée par les différents gouvernements tend à produire un accroissement des textes visant à autoriser ces engagements devant le Parlement. Selon l'auteur de ce rapport « la logique qui préside à leur dépôt sur l'autre assemblée à leur examen par les commissions compétentes ne paraît pas évidente ». Ce rapport sénatorial met ainsi en exergue la nécessité de favoriser l'accélération de la procédure d'examen des accords afin de mieux répondre aux réalités économiques et juridiques du monde conventionnel et de permettre aux assemblées parlementaires d'être en mesure de s'assurer de l'intérêt qu'il présente pour la France et les Français. En effet, s'il convient de ne pas sous-estimer la complexité qui préside à l'élaboration des textes visant à autoriser la ratification des traités et accords internationaux, il est évident que des améliorations doivent être apportées à la procédure actuelle. Ce rapport suggère notamment d'améliorer la concertation et la coordination entre le Gouvernement et le Parlement afin d'établir un calendrier d'examen des textes d'approbation des traités et accords internationaux sur la session parlementaire. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette proposition.

Texte de la réponse

Des actions ont déjà été engagées par le Gouvernement pour donner au Parlement davantage d'informations sur les textes qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour dans les semaines gouvernementales. A titre d'exemple, un document faisant le point sur les textes dont le Gouvernement envisage l'inscription à l'ordre du jour pour les mois à venir, mois par mois, est régulièrement transmis aux Présidents des deux assemblées. Le Gouvernement est ouvert à toutes les suggestions qui pourraient permettre d'accentuer et d'approfondir cet effort de programmation ; cependant, il ne saurait « donner une suite concrète » à une proposition qui vise à renforcer la concertation et la coordination entre les pouvoirs exécutif et législatif par le biais d'un dialogue entre le Gouvernement et les deux assemblées.

Données clés

Auteur : M. Frédéric Lefebvre
Circonscription : Français établis hors de France (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 76204
Rubrique : Traités et conventions
Ministère interrogé : Relations avec le Parlement
Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 mars 2015, page 1907

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE76204

Réponse publiée au JO le : 5 mai 2015, page 3448